



Aux membres du Conseil Général
Aux membres de l'Assemblée de Commune
désirant faire partie du Conseil Général

Reverolle, le 03 juin 2020

CONVOCATION

La prochaine séance du Conseil aura lieu à la grande salle de Chaniaz

Le mardi 23 juin 2020 à 20 h 15

Ordre du jour

1. Assermentations éventuelles (*), appel, ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019
4. Préavis municipal 01/20 *Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de l'année 2020 – réseau d'égouts*
5. Préavis municipal 02/20 *Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de l'année 2020 – STEP*
6. Préavis municipal 03/20 *Demande de crédit pour la mise en conformité de la Maison de Commune et réalisation d'aménagements en vue d'obtenir une autorisation d'exploiter pour une structure d'accueil parascolaire ASIABE*
7. Préavis municipal 04/20 *Comptes communaux de l'exercice 2019*
8. Préavis municipal 05/20 *Rapport de gestion 2019*
9. Election du bureau et de la commission de gestion et finances
10. Communications municipales
11. Communications du bureau
12. Divers et imprévus
13. Clôture

() Les citoyennes et citoyens désirant faire partie du Conseil sont priés de s'annoncer à la Présidente quelques minutes avant le début de la séance en ayant au préalable, contrôlé leur éligibilité au greffe municipal*

Le Bureau du Conseil Général
La Présidente

L. Micheli



RECOMMANDATIONS POUR LA SÉANCE

Nous avons reçu l'autorisation de tenir cette séance le 04 juin 2020 par la préfecture de Morges. Pour cela, nous devons respecter toutes les recommandations sanitaires de l'OFSP et du Conseil d'Etat vaudois en vigueur liées à la Covid-19. Cette séance se déroulera à la grande salle de gym de Chaniaz pour respecter la réglementation.

Pour notre séance, le plan de protection défini par le bureau du conseil et approuvé par la Préfecture est très clair.

Merci donc de :

- ne pas venir si vous présentez des symptômes mêmes minimes de la Covid-19 ;
- respecter scrupuleusement une distanciation sociale à l'entrée, dans la salle et aux abords de celle-ci ;
- respecter l'attribution de votre place à l'entrée, et de vous y rendre sans délai ;
- respecter le flux de déplacement prévu affiché et/ou marqué au sol ;
- désinfection des mains obligatoire à l'entrée. Si vous avez un masque, merci de le porter.

Ces directives valent pour toutes les personnes qui souhaitent rentrer dans la salle et aucune dérogation ne sera permise. Elles sont essentielles pour votre sécurité et celle des autres personnes présentes.

Nous nous réjouissons de vous revoir.

Pour le bureau du Conseil Général de Reverolle
Laurence Micheli, Présidente.